MUNICIPALITÉ DE
GODBOUT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

AVIS PUBLIC
MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Godbout, que lors de sa séance ordinaire du 9 novembre 2026 (résolution 2026-11-19), le conseil municipal a modifié l'heure de la séance ordinaire du mois de décembre.

La séance ordinaire du lundi 14 décembre 2026 débutera à 18 h 30 plutôt qu'à 19 h, à la salle Guy Poitras, au 100, rue Alexandre, à Godbout.

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec.

Donné à Godbout, ce 10 novembre 2026.

Marie-Pier Larouche
_____

Marie-Pier Larouche
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Godbout

MUNICIPALITÉ DE
GODBOUT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Pier Larouche, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Godbout, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public **aux bureaux municipaux, sur la page Facebook et sur le Site Internet de la Municipalité** le **10ième** jour de **novembre** 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **10** novembre 2026.

Marie-Pier Larouche
_____

Marie-Pier Larouche
Directrice générale et greffière-trésorière